



Cofinancé par  
l'Union européenne

# socioux+

L'expertise de l'UE pour la protection  
sociale, le travail et l'emploi

## Termes de référence pour expert.e.s

Termes de référence pour activités  
de formation sur site ou en ligne

SOCIEUX+ 2024-29  
Tunisie

Pour distribution externe



SOCIEUX+ est mis en œuvre et cofinancé par

Partenariat dirigé par



# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Contexte</b>                                                                        | <b>4</b>  |
| 1.1. Informations socio-économiques générales du pays                                     | 4         |
| 1.2. Situation du secteur d'intervention                                                  | 4         |
| 1.3. Rôle de l'institution partenaire dans le secteur                                     | 5         |
| <b>2. Description de l'action</b>                                                         | <b>7</b>  |
| 2.1. Objectif général                                                                     | 7         |
| 2.2. Objectifs spécifiques                                                                | 7         |
| 2.2. Résultats attendus                                                                   | 7         |
| 2.3. Livrables finaux attendus                                                            | 7         |
| <b>3. Méthodologie</b>                                                                    | <b>8</b>  |
| 3.1. Méthodologie générale (de l'action)                                                  | 8         |
| 3.2. Activités prévues (plan de travail de l'action)                                      | 8         |
| 3.3. Inclusion des questions transversales                                                | 9         |
| <b>4. Description de(s) l'activité(s)</b>                                                 | <b>9</b>  |
| 4.1. Tâches                                                                               | 11        |
| 4.2. Livrables attendus                                                                   | 13        |
| 4.2.1. Livrables pré-mission                                                              | 13        |
| 4.2.2. Livrables finaux                                                                   | 13        |
| 4.2.3. Résultats attendus de l'expert(e) régional(e) ou non européen(ne) (le cas échéant) | 7         |
| <b>5. Rapports et soumission des livrables</b>                                            | <b>14</b> |
| 5.1. Formats                                                                              | 14        |
| 5.2. Soumission et approbation                                                            | 14        |
| 5.2.1. Livrables pré-mission                                                              | 14        |
| 5.2.2. Livrables finaux                                                                   | 15        |
| <b>6. Expertise requise</b>                                                               | <b>15</b> |
| 6.1. Profil d'expertise                                                                   | 15        |
| 6.2. Charge de travail                                                                    | 18        |
| <b>7. Candidatures</b>                                                                    | <b>18</b> |
| 7.1. Appels à expertise                                                                   | 18        |
| 7.2. Sélection des expert(e)s                                                             | 19        |
| 7.3. Contractualisation                                                                   | 20        |
| 7.4. Compensations financières                                                            | 21        |
| 7.5. Frais de déplacement                                                                 | 21        |
| <b>8. Communication et visibilité</b>                                                     | <b>21</b> |
| <b>9. Code de conduite</b>                                                                | <b>22</b> |
| <b>10. Autres considérations</b>                                                          | <b>15</b> |
| <b>11. Annexes</b>                                                                        | <b>15</b> |
| <b>À propos de SOCIEUX+</b>                                                               | <b>23</b> |

**Code et pays partenaire :** *SOCIEUX+ 2024-29 TUNISIE*

**Titre de l'action :** Renforcement des capacités de gestion des risques et de contrôle interne de la CNRPS pour une bonne gouvernance.

**Institution partenaire :** Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale (CNRPS)

**Numéro(s) et titre(s) des/de l'activité(s) :**

- Activité 4 – Formation des formateurs à la gestion des risques, au contrôle interne et aux nouvelles procédures pour garantir la pérennité des outils développés

**Dates de mise en œuvre et lieu provisoires :**

- *Activité 4 -*
  - Préparation : 15 décembre 2025 - 16 janvier 2026
  - Mise en œuvre sur place : 19 janvier - 23 janvier 2026
  - Rédaction des livrables : 26 janvier - 13 février 2026

**Fonctions et responsabilités de l'expert(e) (par activité) :**

- Activité 4 : Expert(e) 1 (principal(e)) – Gouvernance stratégique des risques et du contrôle interne dans le domaine de la sécurité sociale.
- Activité 4 : Expert(e) 2 – Contrôle interne / Audit dans le domaine de la sécurité sociale.

**Charge de travail :**

Activité 4 - Expert(e) 1 : 13 jours au total (8 jours à distance ; et 5 jours sur place)

Activité 4 - Expert(e) 2 : 12 jours au total (7 jours à distance ; et 5 jours sur place)

**Référence de l'appel à expertise :** 24-29/TUN/4

**Version - #:** 1 ☐ Avant-projet ☒ Version définitive Date : 27 octobre 2025

# 1. Contexte

## 1.1. Informations socio-économiques générales du pays

La Tunisie poursuit, depuis 2011, un processus de transition institutionnelle et politique marqué par des évolutions constitutionnelles et des réformes successives. L'adoption de la Constitution de 2014 a constitué un jalon important, suivie de diverses initiatives de réforme dans les domaines économique, social et institutionnel<sup>1</sup>.

Sur le plan socio-économique, le pays fait face à plusieurs défis structurels. La croissance économique demeure modérée et le taux de chômage reste élevé, atteignant 15,9% au deuxième trimestre 2023<sup>2</sup>. Les disparités régionales persistent, notamment dans les zones de l'intérieur du pays, où l'accès aux services publics essentiels demeure limité<sup>3</sup>. Par ailleurs, l'économie informelle représente plus de 30 % du PIB, ce qui limite la portée des politiques fiscales et sociales<sup>4</sup>.

L'indice de développement humain (IDH) de la Tunisie s'élevait à 0,731 en 2022, plaçant le pays au 97e rang mondial, dans la catégorie des pays à développement humain élevé<sup>5</sup>. Des progrès significatifs ont été enregistrés en matière d'éducation, de santé infantile et d'égalité entre les sexes (ODD 3, 4 et 5). Toutefois, des défis subsistent en matière de réduction de la pauvreté, d'inclusion économique et sociale, et d'amélioration des conditions de travail, en particulier au regard des Objectifs de Développement Durable 1, 8 et 10.

## 1.2. Situation du secteur d'intervention

La protection sociale tunisienne couvre les travailleurs salariés contre l'ensemble des risques, y compris le chômage. Le régime de sécurité sociale applicable est différent suivant la catégorie professionnelle. Le système repose sur une structure institutionnelle composée de plusieurs caisses couvrant les différents régimes obligatoires.

Sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, 2 caisses administrent le régime des travailleurs salariés :

- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui est compétente en matière d'assurances vieillesse, invalidité, survivants, retraite complémentaire, décès, chômage et sert les prestations familiales,
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui gère les assurances maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles.

<sup>1</sup> Banque mondiale. (2025, 25 avril). *Tunisie – Aperçu économique*. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview>

<sup>2</sup> Institut National de la Statistique (INS). (2023). *Taux de chômage – 2e trimestre 2023*. <http://www.ins.tn>

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2023). *Human Development Report 2023*. <https://hdr.undp.org>

<sup>4</sup> Fonds monétaire international (FMI). (2023). *Tunisia – Article IV Consultation*. <https://www.imf.org>

<sup>5</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2023). *Human Development Report 2023*. <https://hdr.undp.org>

Le ministère des Affaires sociales gère également la tutelle des établissements suivants :

- la Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale (CNRPS) qui est en charge de la couverture sociale des fonctionnaires et des agents du secteur public, assurant des prestations en matière de retraite, d'invalidité, de décès, ainsi que des allocations familiales et de congé maladie (CNRPS, 2023<sup>6</sup>).
- l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) chargé de recevoir les demandes de prestations de services des ressortissants tunisiens à l'étranger.

La situation financière des caisses de sécurité sociale reste fragile. La CNSS et le CNRPS sont toutes deux confrontées à des liquidités limitées et à des décaissements tardifs à la caisse d'assurance maladie (CNAM), ce qui entraîne à son tour des arriérés à la Pharmacie centrale, l'entreprise d'État chargée de l'importation et de la commercialisation des produits pharmaceutiques (FMI, 2021<sup>7</sup>).

La Tunisie a entrepris une réforme importante de son système de retraite, notamment via un jumelage européen (2022–2024) qui a abouti à un « Livre Blanc sur les retraites » (2024<sup>8</sup>). Ce document stratégique propose des réformes structurelles pour garantir la soutenabilité financière du système à long terme, mais souligne également la nécessité de renforcer l'efficacité et la gouvernance des institutions de sécurité sociale.

Malgré ce cadre réformiste, plusieurs défis persistent. Le système souffre d'un déficit actuariel croissant, aggravé par le vieillissement de la population active et la persistance d'un haut taux d'activité informelle (Banque mondiale, 2023<sup>9</sup>). Par ailleurs, les mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne au sein des caisses, y compris la CNRPS, sont encore perfectibles.

Parmi les parties prenantes majeures du secteur d'intervention figurent également les associations professionnelles, les partenaires sociaux, et les partenaires techniques et financiers tels que l'Union européenne, la Banque mondiale et l'OIT. Ces acteurs interviennent à divers niveaux du système, notamment pour appuyer les réformes, moderniser la gestion, et améliorer la couverture et l'inclusivité du système.

Dans ce contexte, la bonne gouvernance est devenue une priorité transversale, notamment en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), qui promeuvent une gestion basée sur la transparence, la responsabilité, la participation, et la prévisibilité (AISS, 2019<sup>10</sup>). La présente action de coopération technique vise ainsi à consolider ces principes au sein de la CNRPS, en s'attaquant aux lacunes en matière de gestion des risques et de contrôle interne, deux piliers essentiels pour la soutenabilité du système.

### 1.3. Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

La protection sociale tunisienne couvre les travailleurs salariés contre l'ensemble des risques, y compris le chômage. Le régime de sécurité sociale applicable est différent suivant la catégorie professionnelle. Le système repose sur une structure institutionnelle composée de plusieurs caisses couvrant les différents régimes obligatoires.

<sup>6</sup> CNRPS. (2023). Rapport annuel de la CNRPS.

<sup>7</sup> FMI. (2021). IMF Country Report No. 21/44

<sup>8</sup> Groupe de travail. (2024). Livre Blanc sur les retraites en Tunisie. Projet de jumelage UE-Tunisie.

<sup>9</sup> Banque mondiale. (2023). Tunisie – Aperçu économique.  
<https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview>

<sup>10</sup> Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS). (2019). Lignes directrices de l'AISS en matière de bonne gouvernance.

Sous la tutelle du ministère des Affaires sociales, 2 caisses administrent le régime des travailleurs salariés :

- la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui est compétente en matière d'assurances vieillesse, invalidité, survivants, retraite complémentaire, décès, chômage et sert les prestations familiales,
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) qui gère les assurances maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles.

Le ministère des Affaires sociales gère également la tutelle des établissements suivants :

- la Caisse Nationale de la Retraite et de la Prévoyance Sociale (CNRPS) qui est en charge de la couverture sociale des fonctionnaires et des agents du secteur public, assurant des prestations en matière de retraite, d'invalidité, de décès, ainsi que des allocations familiales et de congé maladie (CNRPS, 2023<sup>11</sup>).
- l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) chargé de recevoir les demandes de prestations de services des ressortissants tunisiens à l'étranger.

La situation financière des caisses de sécurité sociale reste fragile. La CNSS et le CNRPS sont toutes deux confrontées à des liquidités limitées et à des décaissements tardifs à la caisse d'assurance maladie (CNAM), ce qui entraîne à son tour des arriérés à la Pharmacie centrale, l'entreprise d'État chargée de l'importation et de la commercialisation des produits pharmaceutiques (FMI, 2021<sup>12</sup>).

La Tunisie a entrepris une réforme importante de son système de retraite, notamment via un jumelage européen (2022–2024) qui a abouti à un « Livre Blanc sur les retraites » (2024<sup>13</sup>). Ce document stratégique propose des réformes structurelles pour garantir la soutenabilité financière du système à long terme, mais souligne également la nécessité de renforcer l'efficacité et la gouvernance des institutions de sécurité sociale.

Malgré ce cadre réformiste, plusieurs défis persistent. Le système souffre d'un déficit actuariel croissant, aggravé par le vieillissement de la population active et la persistance d'un haut taux d'activité informelle (Banque mondiale, 2023<sup>14</sup>). Par ailleurs, les mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne au sein des caisses, y compris la CNRPS, sont encore perfectibles.

Parmi les parties prenantes majeures du secteur d'intervention figurent également les associations professionnelles, les partenaires sociaux, et les partenaires techniques et financiers tels que l'Union européenne, la Banque mondiale et l'OIT. Ces acteurs interviennent à divers niveaux du système, notamment pour appuyer les réformes, moderniser la gestion, et améliorer la couverture et l'inclusivité du système.

Dans ce contexte, la bonne gouvernance est devenue une priorité transversale, notamment en s'appuyant sur les Lignes directrices de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS), qui promeuvent une gestion basée sur la transparence, la responsabilité, la participation, et la prévisibilité (AISS, 2019<sup>15</sup>). La présente action de coopération technique vise ainsi à consolider ces principes au sein de la CNRPS, en s'attaquant aux lacunes en matière de gestion des risques et de contrôle interne, deux piliers essentiels pour la soutenabilité du système.

<sup>11</sup> CNRPS. (2023). Rapport annuel de la CNRPS.

<sup>12</sup> FMI. (2021). IMF Country Report No. 21/44

<sup>13</sup> Groupe de travail. (2024). Livre Blanc sur les retraites en Tunisie. Projet de jumelage UE-Tunisie.

<sup>14</sup> Banque mondiale. (2023). Tunisie – Aperçu économique.  
<https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/overview>

<sup>15</sup> Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS). (2019). Lignes directrices de l'AISS en matière de bonne gouvernance.

## 2. Description de l'action

### 2.1 Objectif général

- Les capacités institutionnelles des institutions de l'emploi, du travail et de la protection sociale sont renforcées et consolidées.

### 2.2. Objectifs spécifiques

- Mettre en place un système de bonne gouvernance au sein de la CNRPS.

#### 2.1. Résultats attendus

R. 1: La CNRPS a recensé les risques auxquels l'institution fait face et dispose d'un système opérationnel de gestion des risques permettant l'identification, l'évaluation, l'atténuation, le traitement, le suivi et la communication rapide des risques et de leurs impacts.

R. 2: La CNRPS dispose d'un système opérationnel de contrôle interne, permettant la mise en œuvre de contrôles efficaces conformes aux normes internationales.

R. 3: Le personnel clé de la CNRPS a une capacité accrue à mettre en œuvre les nouvelles pratiques de gestion des risques et de contrôle interne.

#### 2.2. Livrables finaux attendus

- D. 1: Cartographie des risques et des contrôles internes associés avec guide méthodologique
- D. 2: Plan de gestion des risques avec son cadre de reporting et pilotage.
- D. 3: Référentiel de contrôle interne opérationnel sur la base des risques identifiés et les normes internationales (par ex. COSO, ISO 31000), avec des procédures revues et des propositions d'automatisation
- D. 4: Tout le matériel de formation, y compris les évaluations et les outils élaborés au cours des séances de formation sous forme de compendium pédagogique "prêt-à-former" et annexe "ToT intégré".

## 3. Méthodologie

### 3.1. Méthodologie générale (de l'action)

Cette action fait suite au projet de jumelage européen (2022-2024) visant à réformer le système de protection sociale tunisien, lequel a abouti à un « Livre Blanc sur les retraites ». Bien que ce dernier ait proposé des mesures importantes, les volets du jumelage axés sur l'efficacité de la CNRPS (management, qualité des services, communication) nécessitent un soutien supplémentaire pour être pleinement opérationnels.

Le point de départ de cette action est le constat que pour réussir les réformes contenues dans le Livre Blanc, le système de retraite doit s'appuyer sur des organismes de sécurité sociale bien organisés, efficaces et inscrits dans une logique d'amélioration de la qualité et des performances dans l'administration des prestations. Or, en l'état actuel des choses, les livrables produits par le jumelage, en particulier ceux touchant à l'efficacité, ne sont pas totalement mis en œuvre.

L'objectif principal de cette action est de *mettre en place un système de bonne gouvernance au sein de la CNRPS*, conformément aux lignes directrices de l'AISS et en s'appuyant sur les meilleures pratiques européennes. Cela contribuera à une administration plus responsable et transparente, ainsi qu'à l'amélioration permanente de la fourniture et de l'efficacité des prestations de sécurité sociale. Pour y parvenir, l'action s'articulera autour des résultats suivants :

- **R.1** : Un système opérationnel de gestion des risques permettant l'identification, l'évaluation et la réponse rapide aux risques qui pourraient affecter la capacité de la CNRPS à verser les prestations.
- **R.2** : Un système de contrôle interne efficace et conforme aux normes internationales (ex : COSO), pour garantir l'intégrité et la fiabilité des opérations de la CNRPS et la protection des fonds des assurés.
- **R.3** : Un personnel clé doté de capacités accrues en matière de gestion des risques et de contrôle interne, grâce à un programme de formation des formateurs adapté aux besoins spécifiques de la CNRPS.

Les activités concrètes comprendront :

- **Cartographie des risques et des contrôles internes associés**: Identification et définition des risques auxquels la CNRPS est exposée et des contrôles internes associés, en utilisant des méthodologies éprouvées et en tenant compte du contexte tunisien.
- **Plan de gestion des risques** : L'élaboration d'un plan de gestion des risques qui définit les mesures à prendre pour atténuer les risques prioritaires.
- **Cadre de contrôle interne** : La mise en place d'un cadre de contrôle interne opérationnel basé sur les normes internationales et adapté aux spécificités de la CNRPS.
- **Formation des formateurs** : Un programme de formation visant à développer les compétences internes en matière de gestion des risques et de contrôle interne, afin d'assurer la pérennité des acquis du projet et la capacité de la CNRPS à s'adapter aux défis futurs.

En renforçant la gestion des risques et le contrôle interne, cette action contribuera à améliorer la performance économique de la CNRPS, la qualité de l'administration des prestations de sécurité sociale, et la mise en œuvre des réformes contenues dans le Livre Blanc.

### 3.2. Activités prévues (plan de travail de l'action)

Les activités suivantes sont actuellement prévues pour l'action :



- Activité 1 - Identifier et cartographier les risques majeurs auxquels la CNRPS est exposée et les contrôles internes associés
- Activité 2 - Définition d'un plan/dispositif de gestion des risques avec son cadre de reporting et pilotage
- Activité 3 - Elaboration d'un référentiel de contrôle interne opérationnel sur la base des risques identifiés et des normes internationales, avec une révision des procédures existantes si nécessaire
- Activité 4 - Formation des formateurs à la gestion des risques, au contrôle interne et aux nouvelles procédures pour garantir la pérennité des outils développés

Les présents termes de référence couvrent les services attendus pour la/les activité(s) du plan de travail décrits ci-dessus :

- Activité 4.

### 3.3. Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ a conscience de l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont dûment prises en compte :

- Égalité des genres;
- Bonne gouvernance ;
- Durabilité environnementale ;
- Droits de l'homme (y compris les droits des enfants, des personnes handicapées, des groupes vulnérables et des minorités) ;
- Inclusion sociale et économique de groupes vulnérables ; et,
- Inégalité.

## 4. Description de(s) (l') activité(s)

L'Activité 4 vise à assurer la pérennité des outils et procédures développés aux Activités 1–3 par une formation opérationnelle centrée sur l'appropriation (gestion des risques & contrôle interne) et une composante ToT intégrée destinée à un noyau de référent·e·s de la CNRPS.

La composante ToT est légère (techniques d'animation essentielles, micro-teaching co-facilité avec l'équipe RH/Formation de la CNRPS, évaluation simple des acquis) et vise la capacité de réplication de séances courtes sur les outils produits.

La plateforme e-learning SOCIEUX+ hébergera les supports, quiz et grilles en complément du présentiel (capitalisation et répliquabilité).

Les référent·e·s CNRPS participent à la co-conception des cas, à la co-animation des simulations (micro-teaching) et seront points d'appui pour la diffusion interne post-formation

### Approches méthodologiques

(À valider avec la CNRPS pendant la phase de préparation)

- Co-conception avec la Direction de la Formation de la CNRPS : ajustement des objectifs d'apprentissage, sélection des référent·e·s, adaptation des cas. Les directions pressenties : GRH ; Achats/Marchés/Stocks ; Patrimoine/Immobilisations ; Budget-Comptabilité-Finances ; SI ; Prestations & Affiliation/Recouvrement ; Juridique & Contentieux ; Audit & Inspection.
- Blended : alternance présentiel + SOCIEUX+ (supports, quiz, grilles d'observation, plan d'action de formation – PAF).
- Learning by doing : cas réels CNRPS, exercices de paramétrage d'outils (matrices risques-contrôles, fiches, RACI, preuves & traces).
- ToT intégré (léger) : co-facilitation avec RH/Formation ; tronc commun d'andragogie appliquée ; script de séance 2–3 h ; micro-teaching utilisant les supports techniques fournis par les experts ; grille de feedback simplifiée.
- Évaluation : pré-test court, quiz final, grille de micro-teaching, formalisation d'un PAF.

### Déroulé (agenda indicatif – 5 jours ouvrables, sur site)

- J1 – Introduction & cadre AISS : objectifs, périmètre, rôles, articulation avec A1–A3 ; rappels AISS / ISO 31000 adaptés CNRPS.
- J2 – Fondamentaux & gouvernance : concepts risques/CI, matrices, KRI/KPI, reporting, circuits décisionnels ; étude de cas CNRPS.
- J3 – Outils & procédures : cartographie consolidée, plan de maîtrise, référentiel (fiches de contrôle, RACI, preuves & traces).
- J4 – ToT intégré (léger) : principes andragogiques applicables aux supports fournis, déroulé type 2–3 h, répétition guidée d'une mini-séquence, préparation du micro-teaching (co-facilitation avec équipe RH/Formation de la CNRPS).
- J5 – Micro-teaching & plan de diffusion : simulations courtes (15–20 min) par référent·e seul·e ou en binôme, co-animées avec la Direction de la Formation de la CNRPS, feedback avec grille simple ; co-rédaction du plan interne de diffusion (qui/quoi/quand, horizon 3 mois).

### Méthodes pédagogiques

Approche participative, analyses de cas concrets, ateliers pratiques, mise en situation (learning by doing), évaluation continue (quiz, feedback, tests d'appropriation), utilisation de la plateforme e-learning SOCIEUX+ pour l'asynchrone.

### Accompagnement au suivi post-formation & pérennisation

L'appui des experts couvre la conception et à la remise d'outils simples permettant à la CNRPS d'organiser, en autonomie, le suivi et la diffusion interne. Les experts ne créent ni n'animent de réseau formel de formateurs ; ils pourront co-développer uniquement la note de cadrage et une mini-trousse d'outils (feuille de route, fiche de séance, mini-quiz, grille d'observation, tableau d'indicateurs) avec l'équipe RH/Formation de la CNRPS. La CNRPS pilote la suite (planification, collecte d'indicateurs, ajustements internes).

### Structure des livrables (D.4)

(À valider avec la CNRPS pendant la phase de préparation)

**D.4 – Compendium & Annexe ToT intégrée + outils “diffusion”** (le compendium et l’annexe ToT sont co-conçus avec la Direction de la Formation afin d’assurer l’alignement institutionnel et la répliquabilité)

- Compendium pédagogique “prêt-à-former” : présentations, études de cas contextualisées CNRPS, exercices, fiches de contrôle, matrices risques-contrôles, RACI, modèles de preuves & traces, quiz.  
(Sommaire indicatif : Chap. 1 Introduction & AISS ; Chap. 2 Fondamentaux ; Chap. 3 Outils & méthodes ; Chap. 4 ToT intégré ; Chap. 5 Suivi post-formation.)
- Annexe “ToT intégré (léger)” : objectifs pédagogiques, déroulé standard (2–3 h), grilles d’observation & feedback, script de micro-teaching, check-list d’animation, plan de diffusion interne (réfèrent·e·s, calendrier, indicateurs). Note de cadrage “diffusion interne” (≤ 3 pages) et mini-trousse d’outils (feuille de route, fiche de séance, mini-quiz, grille d’observation) + tableau d’indicateurs (vierge)

## 4.1. Format de la formation

L’activité de formation sera mise en œuvre sur site.

## 4.2. Objectifs d'apprentissage

- Compétences techniques : renforcer la maîtrise de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que l’usage des outils/procédures développés, adaptés au contexte CNRPS.
- Capacités pédagogiques (ToT léger) : doter les participant·e·s des bases pour concevoir, animer et évaluer des sessions internes interactives (script 2–3 h, micro-teaching, feedback).
- Durabilité : constituer un noyau de réfèrent·e·s capable de répliquer les contenus, d’utiliser les outils de suivi post-formation (mini-quiz, grilles), et de contribuer à l’amélioration continue.

## 4.3. Méthodologie générale

L’activité de formation peut être mise en œuvre : a) en présentiel, ou b) à distance (voir §4.1).

Dans ce dernier cas, la formation sera dispensée via la plateforme e-Learning de SOCIEUX+ (<https://elearning.socieux.eu>). La même plateforme peut également être utilisée, si souhaité, dans le cadre d’une formation en présentiel.

Pendant la phase de préparation, les expert·e·s élaborent les modules de formation adaptés aux objectifs d’apprentissage, ainsi que les supports et outils correspondants, et définissent, en collaboration avec l’institution partenaire (IP), le ou les publics cibles spécifiques. Il est recommandé de procéder à une pré-évaluation des compétences, des connaissances et des besoins en apprentissage du public visé au moyen d’entretiens structurés avec des personnes clés du/de la partenaire de coopération (PC), ou d’un sondage auprès de membres représentatif·ve·s de ce public.

Les résultats et propositions issus de la phase de préparation sont développés dans la « Méthodologie de formation » (TMT). Les expert·e·s y précisent les caractéristiques principales de la formation (objectifs d’apprentissage, public, programme, rôles des formateur·rice·s, etc.) et complètent la matrice de formation, où sont définis le format, les outils appropriés et les supports associés. Les expert·e·s prévoient également des modalités de vérification des apprentissages (par exemple, une évaluation intermédiaire et/ou finale).

L'institution partenaire travaille avec les expert·e·s pour soutenir la préparation et la mise en œuvre de l'activité. Une ou plusieurs personnes ressources sont désignées par l'institution partenaire pour accompagner les expert·e·s dans l'organisation matérielle et technique des formations. L'organisation logistique nécessaire à l'activité, ainsi que la gestion de la présence, relèvent de la responsabilité de l'institution partenaire. En particulier, l'institution partenaire est chargée d'inviter les participant·e·s et de veiller à leur présence. Dans le cas d'une formation à distance, le soutien logistique inclut la mise à disposition d'une connexion Internet afin de permettre aux participant·e·s d'accéder à la plateforme d'apprentissage en ligne. En parallèle, l'équipe SOCIEUX+ accompagne les participant·e·s dans leur inscription et leur accès à la plateforme. À l'issue des formations, et après évaluation, les participant·e·s peuvent recevoir une attestation de présence. Ce document est délivré uniquement si les évaluations finales et les questionnaires de retour d'expérience (PAF) ont été complétés et collectés.

### Clarification des rôles :

Experts SOCIEUX+ :

- conçoivent les contenus techniques (risques/CI, référentiel, outils) et les déclinent en supports pédagogiques (présentations, cas, exercices, grilles, quiz) ;
- animent J1–J3 et co-animent la partie ToT avec RH/Formation de la CNRPS ;
- ne se substituent pas à une fonction de formation interne durable.

CNRPS (RH/Formation) :

- assure la co-conception pédagogique, la sélection des référent·e·s, la co-animation du micro-teaching et la planification des répliques internes.
- La mise en œuvre de la composante ToT (même "légère") et de toute démarche de diffusion interne est envisagée sous réserve de la disponibilité et de l'implication de la cellule RH/Formation de la CNRPS, en co-conception et co-animation avec les experts mobilisés. Cette articulation vise à garantir la qualité pédagogique, l'appropriation et la pérennité des acquis.

Dans tous les cas, l'équipe projet privilégiera une approche progressive et proportionnée aux ressources disponibles, afin d'optimiser l'utilité des livrables et la transférabilité des outils.

## 4.4. Principales tâches de l'équipe d'experts

### 4.4.1. Préparation

1. Acquérir une connaissance approfondie du contexte local ; examiner les documents fournis par SOCIEUX+ et/ou l'institution partenaire (IP).
2. Co-conception avec la CNRPS (RH/Formation) : définir le public cible, sélectionner 6–8 référent·e·s, ajuster les objectifs d'apprentissage, adapter les cas, et préciser des indicateurs de diffusion.
3. Préparer la Note Méthodologique de Formation (TMT) et l'ensemble des supports/évaluations (présentations, cas, quiz, grilles, script 2–3 h).
4. Lorsque la plateforme e-learning SOCIEUX+ est utilisée, transmettre la TMT et tous les supports à SOCIEUX+ 6 jours ouvrés avant le début de la formation, pour mise en ligne et organisation des contenus.
5. Participer au briefing pré-mission avec SOCIEUX+ ; le cas échéant, prévoir un échange court avec le créateur du cours SOCIEUX+ pour se familiariser avec les fonctionnalités.

### 4.4.2. Implémentation

1. Dispenser les sessions de formation et les bilans pré/post-formation, conformément à la TMT validée.

2. Consolider le plan de diffusion interne (PAF – Plan d’Action de Formation), organiser et superviser les simulations/micro-teaching, enregistrer les résultats (quiz/PAF).
3. Fournir un feedback aux participant·e·s sur les évaluations et synthétiser les messages-clés.
4. En clôture, prévoir une séquence d’évaluation pour compléter le questionnaire en ligne (PAF).
5. Se tenir disponible, si requis, pour une réunion d’information avec la Délégation de l’UE dans le pays partenaire.

### 4.4.3. Rapports

1. Soumettre àSOCIEUX+ les livrables finaux (dans les 10 jours ouvrables suivant l'activité) ; un cycle supplémentaire d'ajustements pourra être effectué en interaction avec SOCIEUX+ et le Partenaire ;
2. Lors de l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne, les versions finales des supports de formation y sont stockées ;
3. Appuyer, le cas échéant, les initiatives de visibilité de SOCIEUX+ et de développement des connaissances de SOCIEUX+. Tout matériel doit être créé/utilisé avec le consentement des participants.
4. Participer à un débriefing final avec l'équipe SOCIEUX+.

## 4.5. Livrables attendus

### 4.5.1. Livrables pré-mission

- P1 : Une Note Méthodologique de Formation (TMT), détaillant les objectifs d'apprentissage, le public, l'approche de travail, les outils et méthodes à employer, une analyse des risques, etc. (modèle fourni). Tous les matériaux de formation sont annexés et stockés selon les instructions.

### 4.5.2. Livrables finaux

- Un rapport individuel de mission d'expertise (ExMR) (modèle fourni). Il s'agit d'un produit confidentiel destiné uniquement à SOCIEUX+. L'équipe d'experts peut également soumettre un rapport ExMR à articulation unique.
- Un formulaire individuel d'évaluation (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR).
- Un rapport d'activité collectif (AcR) (modèle fourni). Ce rapport doit être produit conjointement par l'équipe de la mission. Il est destiné à l'IP et sera très probablement partagé avec les principales parties prenantes de l'action. Le rapport rendra compte des tâches accomplies au cours de l'activité.
- Tout le matériel de formation, y compris les évaluations et les outils élaborés au cours des séances de formation. Leurs versions finales doivent être stockées dans la Plateforme E-Learning SOCIEUX+, si cette dernière est utilisée. Compendium pédagogique "prêt-à-former" (supports + guide d'animation par séquence, temps indicatifs, consignes de facilitation, variantes pour groupes).
  - Annexe "ToT intégré (léger)" : objectifs pédagogiques, déroulé standard (2–3 h), grilles d'observation & feedback, script de micro-teaching, check-list d'animation, plan de diffusion interne (réfèrent·e·s, calendrier, indicateurs).

## 5. Rapports et soumission des livrables

### 5.1. Formats

Tous les livrables et produits de l'activité (notes, rapports, présentations, etc.) doivent être conformes aux formats et modèles fournis par l'Équipe de SOCIEUX+.

Tous les livrables et produits doivent être soumis en version électronique modifiable (Microsoft Word 97-2003 [doc], PowerPoint 97-2003 [ppt] et Excel 97-2003 [xls] ; ou en format équivalent OpenDocument). Les documents électroniques non modifiables tels que les « portable document format » (PDF) ne seront pas acceptés.

Les modèles de présentations électroniques à utiliser lors de l'activité/la mission seront fournis par l'Équipe de SOCIEUX+. Ces modèles sont en format Microsoft PowerPoint et sont conformes à la charte graphique de SOCIEUX+. Ces modèles doivent être utilisés comme seul format par tous les membres de l'équipe de mission. Ils doivent être utilisés pour toutes les présentations faites par l'équipe qui réalise la mission. L'utilisation par les expertes et experts de leurs propres modèles ou de formats de leur organisation d'origine n'est pas autorisée, sauf indication écrite contraire (par courriel) de l'Équipe de SOCIEUX+.

Toutes les versions des livrables ou d'autres produits utilisés ou produits pendant l'activité/la mission doivent inclure la clause de non-responsabilité suivante :

« Clause de non-responsabilité :

*La responsabilité de cette publication incombe uniquement à ses auteurs. L'Union européenne, la Commission européenne, les partenaires de mise en œuvre de SOCIEUX+ et le personnel de SOCIEUX+ ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent. »*

Les expertes et experts contractualisés pourront se référer au dossier d'information qui leur sera fourni après leur contractualisation.

Tous les livrables doivent être soumis en anglais ou dans la langue de l'institution partenaire.

### 5.2. Soumission et approbation

Toutes les versions des livrables (avant-projets, version définitive ou autres) doivent être soumises directement et uniquement à l'Équipe de SOCIEUX+, sauf instruction écrite contraire (par courrier électronique) de l'Équipe de SOCIEUX+ aux expert(e)s.

#### 5.2.1. Livrables pré-mission

- Les livrables préalables à la mission (Note méthodologique de formation - TMT) doivent être soumis au plus tard 6 jours ouvrables avant le début de l'activité de formation. Le TMT comprend tout le matériel et les outils utilisés pour la formation ; lors de l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne, elles sont stockées dans un espace numérique dédié indiqué dans les TMT.
- Le TMT validé et les supports annexes seront transférés au créateur du cours SOCIEUX+ qui sera chargé de télécharger et d'organiser les supports de formation sur la Plateforme

d'apprentissage en ligne de SOCIEUX+ au cours de la semaine précédant la formation, en lien avec les experts.

- Les livrables préalables à la mission seront partagés et examinés par le SOCIEUX+. Les retours sur les livrables doivent être fournis à l'Expert Principal au plus tard 3 jours après leur soumission à l'équipe SOCIEUX+. Les observations et recommandations de ce retour d'expérience sont prises en compte pour la mise en œuvre de l'activité par les experts.

### 5.2.2. Livrables finaux

- Les premières versions préliminaires des livrables finaux doivent être soumises par l'Équipe Experts à l'Équipe SOCIEUX+ au plus tard dix jours ouvrés après la fin de la mission de l'Équipe Experts.
- Les commentaires de l'équipe SOCIEUX+ sur la première version préliminaire du rapport doivent être fournis dans les cinq jours ouvrables suivant sa soumission.
- L'Équipe d'experts devrait intégrer ces commentaires dans les versions provisoires dans les cinq jours ouvrables suivant leur réception.
- La deuxième version préliminaire des livrables sera soumise par l'équipe SOCIEUX+ au CP pour examen et approbation. Le CP doit approuver ou fournir des commentaires et/ou des demandes de modifications dans les cinq jours ouvrables suivant la réception.
- Si des commentaires et/ou des demandes de modifications sont reçus, l'équipe d'experts disposera de cinq jours ouvrables supplémentaires pour finaliser les livrables. En règle générale, une seule série de commentaires et de révisions est autorisée.
- Les paiements finaux et le remboursement des frais de déplacement des experts ne peuvent être autorisés qu'après approbation de la version finale des livrables par le PI et SOCIEUX+.

## 6. Expertise requise

### 6.1. Profil d'expertise

**Expert(e) principal(e) [Expert(e) #1] : Gouvernance stratégique des risques et du contrôle interne dans le domaine de la sécurité sociale.**

**Domaine(s) d'expertise :** Administration et inspection de la sécurité sociale

**Aptitude(s) et compétence(s) :**

- 1.1 Gouvernance, transparence et redevabilité
- 3.1 Structures, rôles, organisation et arrangements
- 5.4 Statistiques et intelligence économique

**Critères (essentiels/requis) :**

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant quatre (4) années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline



directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- un diplôme universitaire intermédiaire (« Bachelor », diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,
- un diplôme universitaire de premier niveau (« Licence », titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

- b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées : Minimum 7 ans dans des fonctions relatives à la gouvernance des risques, le contrôle interne ou la planification stratégique, de préférence dans des institutions de sécurité sociale ou entités publiques.
- c) Connaissances linguistiques requises : Français  
N.B. : Des services de traduction et d'interprétation peuvent être commandés par SOCIEUX+.
- d) Expérience dans la conception et mise en œuvre effective de dispositifs de gestion des risques (analyse des risques critiques, mesures d'atténuation, reporting / tableaux de bord), avec déploiement opérationnel dans au moins une caisse ou institution publique
- e) Conduite du changement : expérience d'accompagnement des équipes (approche pragmatique, ajustements à partir des retours terrain)
- f) Cadres normatifs : maîtrise d'ISO 31000 et des Lignes directrices AISS, avec capacité d'adaptation au contexte institutionnel (clarification des rôles, comités, circuits décisionnels)

#### **Atouts supplémentaires (avantages pour la sélection) :**

- g) Qualification(s) académique(s) supérieure(s) : Master 2 spécialisé en gouvernance/risk management ou certifications spécifiques (ex. "Expert en Risques").
- h) Pratique avancée d'outils de pilotage (dashboards, KRI/KPI, matrices risques-contrôles) et structuration de gouvernance (chartes, RACI, mécanismes de suivi). Langue(s) : Connaissance de l'arabe.
- i) Avoir suivi le cours en ligne SOCIEUX+ « [Agir contre les inégalités](#) ». SOCIEUX+ vise à ne pas nuire et à contribuer à la réduction des inégalités. C'est pourquoi nous recommandons vivement de suivre ce court module de formation, qui dure environ 2h30.

#### **Expert(e) #2 : Contrôle interne / Audit dans le domaine de la sécurité sociale**

**Domaine(s) d'expertise :** *Administration et inspection de la sécurité sociale*

#### **Aptitude(s) et compétence(s) spécifiques :**

- 1.1 Gouvernance, transparence et redevabilité



- 3.2 Contrôle de qualité, inspection et audit
- 8.3 Activités de formation présentielle

**Critères (essentiels/requis) :**

a) Le type et le niveau d'études requis :

« Master » (ou diplôme universitaire supérieur équivalent nécessitant quatre (4) années d'études) dans les domaines d'expertise (voir ci-dessus), ou dans une autre discipline directement liée. En son absence, le master peut être remplacé par une combinaison de diplôme(s) académique(s) et d'années pertinentes d'expérience professionnelle combinant le domaine d'expertise et les compétences spécifiques demandées :

- un diplôme universitaire intermédiaire (« Bachelor », diplôme équivalent nécessitant trois (3) années d'études) avec trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle ; ou,
- un diplôme universitaire de premier niveau (« Licence », titre ou diplôme équivalent nécessitant deux (2) années d'études) avec cinq (5) années supplémentaires d'expérience professionnelle.

L'expérience professionnelle supplémentaire utilisée pour calculer l'équivalence académique n'est pas prise en compte dans le calcul de l'expérience professionnelle générale minimale.

- b) Le nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente combinant le(s) domaine(s) d'expertise et les aptitudes et compétences spécifiques démontrées : Minimum 7 ans dont expérience avérée au sein d'une institution de sécurité sociale ou organisme équivalent sur des fonctions de contrôle interne, gestion des risques, audit interne/inspecteur ou encadrement d'équipes opérationnelles.
- c) Connaissances linguistiques requises : Français  
N.B. : Des services de traduction et d'interprétation peuvent être commandés par SOCIEUX+.
- d) Une expérience démontrée en formalisation de procédures de contrôle (fiches, matrices risques-contrôles, documentation d'audit), et identification d'opportunités d'automatisation (p. ex. tableaux de bord, GRC, ERP), en collaboration avec des équipes technique
- e) Expérience pratique de formation d'adultes ou de conduite d'ateliers internes (sessions d'appropriation d'outils/procédures, coaching opérationnel, animation de groupes de travail).
- f) Co-facilitation ToT "léger" : capacité à co-animer de courtes séquences de micro-teaching basées sur les supports fournis

**Atouts supplémentaires (avantages pour la sélection) :**

- a) maîtrise IFACI/IIA, ISO 31000 ; CIA/IFACI appréciée
- b) E-learning : exposition à la mise à disposition de supports/quiz sur plateforme (Moodle ou équivalent).
- c) Langue(s) : Arabe.
- d) Avoir suivi le cours en ligne SOCIEUX+ « [Agir contre les inégalités](#) ». SOCIEUX+ vise à ne pas nuire et à contribuer à la réduction des inégalités. C'est pourquoi nous recommandons vivement de suivre ce court module de formation, qui dure environ 2h30.

**Institutions collaboratrices :**

Les institutions publiques ou mandatées des États membres de l'Union européenne possédant l'expertise et les compétences requises décrites ci-dessus sont également invitées à candidater directement et à contacter SOCIEUX+ pour fournir une expertise et participer à cette/ces activité(s). Les référents et le personnel responsable peuvent contacter directement l'Équipe de SOCIEUX+ à l'adresse suivante : [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu), en indiquant la référence de l'appel à expertise.

**6.2. Charge de travail<sup>16</sup>**

|                              | Préparation | Travail sur place | Travail à distance | Rapports & livrables | Total     |
|------------------------------|-------------|-------------------|--------------------|----------------------|-----------|
| Expert(e) principal(e) (# 1) | 4           | 5                 |                    | 4                    | 13        |
| Expert(e) (# 2)              | 4           | 5                 |                    | 3                    | 12        |
| <b>Total expert(e)s</b>      | <b>8</b>    | <b>10</b>         |                    | <b>7</b>             | <b>25</b> |

**7. Candidatures****7.1. Appels à expertise**

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur [le site web](#) de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu>. La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
  - a) Fournir les coordonnées de contact<sup>17</sup>.
  - b) Fournir des informations sur leur(s) domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de

<sup>16</sup> Veuillez noter que les jours de voyage ne sont pas considérés comme des jours travaillés.

<sup>17</sup> La base de données d'expert(e)s et autres outils de gestion de SOCIEUX+ se conforment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) – Règlement (UE) 2016/679.

SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.

- c) Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass<sup>18</sup>.
- 3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel à expertise), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Les candidatures sont examinées de façon continue et les postes peuvent être pourvus dès que des candidats appropriés sont identifiés.

Les experts peuvent être identifiés et sélectionnés à l'issue d'une procédure non concurrentielle, qui ne s'applique que dans quatre circonstances spécifiques :

- Les experts à mobiliser auprès d'une « institution privilégiée », c'est-à-dire l'entité publique d'un pays membre de l'UE indiquée par l'institution partenaire dans la REF comme étant le modèle d'apprentissage et la source d'expertise souhaitée et la plus appropriée ;
- Des experts à mobiliser, sur demande de l'institution partenaire, auprès d'une « entité de soutien », c'est-à-dire un partenaire national ou international de développement qui soutient l'institution partenaire dans le même domaine de travail ou dans un domaine similaire concerné par la demande ;
- Des experts à mobiliser pour accompagner une visite d'étude de la délégation de l'institution partenaire auprès d'un pays membre de l'UE, c.-à-d. un expert public de l'une des institutions hôtes de la délégation de l'institution partenaire au niveau du pays membre de l'UE ;
- Des experts à mobiliser auprès de d'anciens institutions partenaires dans le cadre d'une coopération triangulaire.

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu) en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code de l'action indiqué en page de garde des termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'Équipe de SOCIEUX+ à l'adresse [experts@socieux.eu](mailto:experts@socieux.eu).

## 7.2. Sélection des expert(e)s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert(e)s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticien(ne)s travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

- Les praticien(ne)s, les fonctionnaires et les employé(e)s d'organismes mandatés par l'État ;
- Les collaborateur(trice)s et les employé(e)s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,

<sup>18</sup> Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

- Les académicien(ne)s (chercheur(euse)s ou enseignant(e)s) d'institutions publiques ou parapubliques).
- Les personnes expertes régionales : Elles apportent une valeur ajoutée significative, car elles appartiennent à des institutions avec lesquelles SOCIEUX+ a déjà collaboré dans la région où l'action sera mise en œuvre. De plus, elles peuvent fournir une perspective contextualisée des réalités sociopolitiques, économiques et culturelles de la région, ce qui renforce la pertinence, la faisabilité et la durabilité des propositions et des résultats.

Les expertes et experts publics en service actif des institutions collaboratrices sont prioritaires dans la sélection. Les consultant(e)s privé(e)s peuvent également soumettre leur candidature. Celle-ci ne sera étudiée que si aucun(e) expert(e) public/que adéquat(e) n'a pu être identifié(e). La mobilisation d'expert(e)s actuellement employé(e)s auprès d'agences internationales spécialisées se limite aux activités et/ou aux actions mises en œuvre conjointement avec l'agence d'origine de l'expert(e), telle qu'indiquée à « Entité de soutien » dans la Demande.

Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens menés par téléphone ou par d'autres moyens de communication.

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger **le Guide pour expertes et experts et institutions collaboratrices** disponible sur [www.socieux.eu](http://www.socieux.eu).

Chez SOCIEUX+ nous considérons que chaque expert(e) a sa valeur propre et apprécions la variété des expériences apportées au Projet. De ce fait, nous adoptons une politique stricte de non-discrimination. Nous pensons que toutes les personnes doivent être traitées de la même manière indépendamment de leur(s) race, sexe, identification de genre, orientation sexuelle, nationalité d'origine, langue maternelle, religion, âge, handicap, situation matrimoniale, nationalité, informations génétiques, grossesse ou de toutes autres caractéristiques protégées par la législation. Si vous estimez avoir été victime de discrimination, veuillez en informer l'Équipe de SOCIEUX+ dès que possible. Toute plainte fera l'objet d'une enquête appropriée.

## 7.3. Contractualisation

Les expert(e)s public(que)s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié(e)s retraité(e)s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé(e)s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, d'employée ou d'employé public.

Différentes options contractuelles :

- **Expert public français en activité** (contracté par Expertise France)  
Lettre de mission (+ formulaire de cumul d'activités signé par le supérieur hiérarchique).
- **Expert public espagnol en activité**  
Le fonctionnaire espagnol sera engagé par la FIAPP conformément à ses règles internes.
- **Expert public de l'UE** (y compris les experts retraités ou privés français et espagnols)

- Contrat de prestation de service (CPS) avec l'expert (+ document d'autorisation de l'employeur indiquant les dates de l'activité + un numéro d'identification fiscale pour pouvoir émettre une facture) ; ou
  - Société de portage salarial : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de facturer des activités dans leur pays, mais qui sont autorisés à signer des contrats de travail temporaire conformément à la législation locale ; ou
  - Contrat de prestation de service avec une institution : experts ne disposant pas d'un numéro d'identification fiscale leur permettant de travailler dans leur pays et qui ne peuvent pas signer de contrat de travail conformément à la législation locale.
- **Expert régional:** en fonction de la législation locale et des préférences de l'institution de l'expert, le contrat sera signé soit directement avec l'expert, soit avec l'institution à laquelle il appartient.

## 7.4. Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel(le)s ou les employé(e)s en service actif ou retraité(e)s ont droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultantes privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé(e)s public(que)s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

## 7.5. Frais de déplacement

Tous les frais de déplacement des expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont pris en charge par SOCIEUX+ selon le [Guide pour expertes et experts et institutions](#) collaboratrices, qui donne des informations détaillées sur la conclusion de contrats avec SOCIEUX+ (version en vigueur à la date de signature du contrat).

## 8. Communication et visibilité

SOCIEUX+ pourra utiliser ses canaux de communication, tels que le site Web, la lettre d'information et d'autres moyens, pour partager des informations sur la réalisation et les résultats des activités. À cet effet, des contributions de personnes expertes mobilisées seront prévues.

Il sera ainsi possible de demander de petites contributions à des fins de communication et de visibilité, telles que des photographies, des textes courts et des interviews. Des séances d'information brèves pourront être organisées avec la personne responsable de la communication de SOCIEUX+ avant et après la mission. Ces séances offriront l'opportunité d'identifier des opportunités et des

stratégies de communication.

La bonne utilisation des modèles et des éléments de visibilité de SOCIEUX+ sera assurée conformément aux lignes directrices de l'UE en matière de visibilité.

Pour des activités et événements spécifiques et dans certaines circonstances, des produits de visibilité pourront être mis à disposition des personnes expertes, tels que des brochures, des classeurs, des clés USB, des carnets, etc.

## 9. Code de conduite

Les expert(e)s mobilisé(e)s par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à la Commission européenne.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent ni SOCIEUX+ ni l'UE. Les opinions techniques et recommandations exprimées relèvent de leur propre analyse. Ils ne doivent pas exprimer d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ devant des tiers. En revanche, ils doivent connaître les objectifs et le fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir ses services sur la base de leurs connaissances, dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.



Cofinancé par  
l'Union européenne

## À propos de SOCIEUX+

SOCIEUX+ Expertise de l'UE en protection sociale, travail et emploi est une facilité de coopération technique créée et cofinancée par l'Union européenne (UE), la France, la Belgique et l'Espagne. La facilité vise à améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

La facilité se focalise sur le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays partenaires, en promouvant la protection sociale, le travail décent et conduite responsable des entreprises. Elle soutient également les institutions publiques dans le renforcement de leur capacité à se conformer aux directives de l'UE et aux législations des États membres sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises.

SOCIEUX+ s'adresse aux autorités publiques des pays partenaires responsables du travail, de l'emploi et de la protection sociale, ainsi qu'aux partenaires sociaux, y compris les organisations d'employeurs et de travailleurs impliquées dans le dialogue social. Ces entités sont encouragées à demander la coopération technique de SOCIEUX+.

Les activités menées par SOCIEUX+ sont axées sur la demande, de courte durée et reposent principalement sur la coopération entre pairs, entre expert.e.s des États membres de l'UE et des pays partenaires.

SOCIEUX+ est mis en œuvre par un partenariat composé d'Expertise France (chef de file du partenariat), France Travail, le Service public fédéral Sécurité sociale de Belgique à travers la Coopération belge internationale en protection sociale (BELINCOSOC), l'Agence belge de développement (Enabel), et la Fundación para la Internacionalización de las Administraciones Públicas (FIAP) d'Espagne.

Plus d'informations : [www.socieux.eu](http://www.socieux.eu)



SOCIEUX+ est mis en œuvre et cofinancé par

Partenariat dirigé par

